

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 126 31 janvier 1950

n° 126 31

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique dm 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 980 déléguant M. Ohaniboredon (Robert), administrateur des colonies, secrétaire général dans les fonctions d'ordonnateur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Pendant, l'absence de M. Chamboredon (Robert), administrateur des colonies, secrétaire général chargé de mission en France, M. Rouland (Maurice), administrateur des colonies, est délégué dans les fonctions d'ordonnateur du budget local et d'ordonnateur secondaire du budget, de l'Etat et annexes. Il reçoit, délégation par intérim pour la signature des titres de dépenses et de recettes afférentes au budget de l'Etat, aux divers budgets et aux opérations de trésorerie. Art. 2. — Le présent, arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.